

Journalistes tunisiens et pratiques numériques : quelles valeurs éthiques ?

EL BOUR Hamida

Hamida.elbour@ipsi.uma.tn

Notice biographique

Maîtresse de conférences (IPSI – Institut de Presse et des Sciences de l'Information, université de la Manouba), titulaire d'un doctorat en sociologie et d'une HDR en sciences de l'information et de la communication, Hamida El Bour est autrice de plusieurs publications relatives au journalisme politique, à la question des médias et aux représentations du genre, ainsi qu'à la sociologie des médias. Elle est coordinatrice d'ouvrages collectifs sur les médias publics et le journalisme d'investigation ainsi que de manuels relatifs à la couverture des événements politiques et au traitement médiatique du genre social. Elle est également membre de comités de lecture et de comités scientifiques de revues indexées. Elle fait partie des équipes de plusieurs projets de recherches internationaux. Elle est actuellement directrice de l'IPSI, après avoir été PDG de l'agence Tunis Afrique Presse et journaliste au quotidien *Le Temps*.

Résumé

Les journalistes tunisiens recourent à l'internet comme une alternative à moult contraintes qui peuvent freiner leur volonté de communiquer leurs idées sans restriction. Plusieurs recherches ont montré que certains d'entre eux contournaient la censure gouvernementale avant les mouvements de révolte des 17 décembre 2010 et 14 janvier 2011, s'inscrivant dans un cyberactivisme militant en faveur de la liberté de presse et d'expression. Ce faisant, dans le contexte de liberté et de processus démocratique, l'activité en ligne des journalistes, notamment via Facebook, constitue une forme d'appropriation d'un espace d'expression et d'engagement citoyen. Leurs pratiques numériques, essentiellement leurs commentaires politiques exprimés sur les réseaux sociaux numériques, présentent un contenu qui s'inscrit certes dans une prise de position individuelle, mais qui peut poser un problème de dérive d'ordre éthique. Nous questionnons ces pratiques à travers une analyse des pages de certains journalistes tunisiens et en étudiant leurs représentations des valeurs éthiques sur l'internet d'après une enquête qualitative par guide d'entretien.

Mots-clefs : Journalistes tunisiens, pratiques numériques, éthique du journalisme, commentaires politiques, représentations, pouvoir politique.

INTRODUCTION

Des observations émanant d'études antérieures ont montré que les journalistes tunisiens utilisent les réseaux socionumériques, et notamment Facebook, comme une alternative pour communiquer leurs idées sans restriction. Avant les mouvements de révolte du 17 décembre 2010 et du 14 janvier 2011 en Tunisie, certains d'entre eux s'inscrivaient dans un cyberactivisme militant en faveur de la liberté de la presse et d'expression (El Bour, 2013) et pour contrer un rapport de domination totale du pouvoir politique sur le secteur médiatique. Cette relation d'aliénation est notamment perceptible dans différentes phases, depuis la postindépendance jusqu'au 14 janvier 2011¹, date de la révolution tunisienne.

Le nouveau contexte de liberté de presse et d'expression favorisé par la phase de transition démocratique postrévolution a certes libéré les pratiques professionnelles, mais les journalistes continuent d'utiliser les réseaux sociaux numériques, décrits comme étant « un *wildwest* d'informations et d'opinions où n'existent ni éthique des médias, ni responsabilité des médias » (Pritchard, 2016 : 102) dans une perspective d'expression individuelle, en dehors des contraintes professionnelles.

Le présent texte s'inscrit dans le sillage de mes recherches conduites sur les usages du numérique dans le champ journalistique et sur la posture des journalistes concernant leurs pages personnelles sur Facebook. Mon intérêt porte là sur l'étude des publications à caractère politique en essayant d'analyser la posture du journaliste-internaute, tiraillée entre le statut de professionnel et celui de citoyen.

1. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

La question principale de ce texte est d'identifier les stratégies adoptées par les journalistes via les publications de nature politique qu'ils diffusent sur Facebook et de mettre au jour les éventuelles dérives éthiques qu'elles sous-tendent. Pour ce, j'ai suivi le contenu politique public de 16 journalistes professionnels tunisien·ne·s, dont huit femmes et huit hommes, du début du mois de février à fin juillet 2021. Le corpus est constitué de 33 publications ayant présenté des opinions politiques sur toute la période précitée. Ce sont des commentaires publiés en langue arabe et en dialecte tunisien. J'ai choisi les pages individuelles présentant les personnes sous leur identité réelle en dévoilant leur appartenance professionnelle. Mon choix s'est porté sur des profils de journalistes confirmés, ayant plus de dix ans d'expérience, et qui ont des missions de production doublées d'une mission d'encadrement de jeunes journalistes, même si dans l'analyse, j'ai choisi d'anonymiser leurs publications. L'effet de ce que ces journalistes publient peut être mesuré, de façon directe ou indirecte, via leurs réseaux d'amis, le nombre d'interactions, les partages et les commentaires. Leur réseau est souvent important, ayant au minimum 1000 ami·e·s, et au plus 5000. Certain·e·s sont suivi·e·s, en outre, par près de 80 000 personnes.

Ma démarche méthodologique est descriptive, utilisant la technique de l'analyse de contenu. L'analyse que j'ai adoptée s'intéresse à deux aspects : premièrement, le type d'acteurs et actrices politiques évoqués dans les publications afin d'observer les orientations des journalistes pour la

¹ Les chercheurs Larbi Chouikha et Éric Gobe en parlent longuement dans leur ouvrage, *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*, Éditions La Découverte, 2015.

cible des commentaires ; deuxièmement, l'analyse sémantique des phrases et des mots utilisés et que l'on peut classer dans le champ lexical de l'injure et de la diffamation. J'ai effectué des entretiens avec sept journalistes parmi les auteurs des publications étudiées, dans l'objectif de comprendre les perceptions et représentations de leur activité en ligne. Il s'agit, en particulier, d'explorer les possibles enchevêtrements entre la pratique professionnelle et les contraintes *sui generis*, d'une part, et l'expression libre ainsi que les éventuelles dérives éthiques, s'agissant de discours injurieux, haineux ou diffamatoires, de l'autre.

Définissons d'abord les concepts clés de ce texte. J'utilise le concept d'*éthique* comme étant l'ensemble des valeurs morales et déontologiques de la profession, valeurs liées aux règles de conduite des journalistes (Bernier, 2004). Ces « codes de conduite » sont élaborés en chartes internes et sont reconnus par la profession.

Par *dérives d'ordre éthique*, je vise essentiellement l'injure et la diffamation. D'après le *Larousse*, l'injure est « une parole qui blesse d'une manière grave et consciente »², synonyme d'« insulte » et d'« invective », tandis que la diffamation consiste à « imputer méchamment et de façon publique à une personne déterminée un fait précis... ce qui est de nature à porter atteinte à l'honneur de la personne ou à l'exposer au mépris public » (Hoebeker et Mouffe, 2005, p. 368). La diffamation et l'injure pouvant faire l'objet de plaintes, « l'injure peut être plaidée pour tout citoyen », alors que la diffamation « concerne aussi bien les groupes que les personnes »³.

Certes, le contexte de la pratique professionnelle permet, dans la phase de transition démocratique suivant les mouvements de révolte de 2011, la publication de contenus critiques vis-à-vis du pouvoir politique. En parallèle à cette liberté, les acteurs du champ médiatique ont ressenti le besoin d'établir de nouvelles normes et de réguler la pratique journalistique. C'est dans cette perspective que les chartes déontologiques internes ont été élaborées, en plus des règles éthiques établies depuis 1983 par l'Association des journalistes tunisiens qui a évolué, en 2008, vers le Syndicat national des journalistes tunisiens⁴. À vrai dire, ce processus a démarré non sans difficultés et continue à soulever des interrogations. Les chartes rédactionnelles ne sont pas généralisées, et le conseil de presse, structure d'autorégulation rassemblant journalistes, éditeurs et représentants du public⁵ autour duquel le débat s'est amorcé en 2012 (El Bour, Frey, Rahman, 2017, p. 33), a été fondé en 2020. Néanmoins, les codes internes de chaque média et le code de conduite du syndicat varient sur les conduites à adopter en ligne. Si le code de conduite du syndicat insiste sur la « tolérance dont le journaliste doit faire preuve vis-à-vis de ceux qui ne partagent pas ses opinions, y compris sur les réseaux socio-numériques »⁶, d'autres codes de conduite internes comportent là un flou. La charte éthique de la radio privée Shems FM précise que « les journalistes sont tenus de respecter les règles éthiques sur les réseaux socionumériques et éviter d'utiliser des propos et d'adopter des comportements inacceptables »⁷. La charte éthique des radios publiques

² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/injure/43162>, consulté le 30 septembre 2021.

³ Pour plus de détails concernant les subtilités des deux concepts, voir : Lagorgette, Dominique (2012), *Insulte, injure et diffamation : de la linguistique au code pénal*. <https://doi.org/10.4000/aad.1312>, consulté le 10 octobre 2021.

⁴ Le code éthique des journalistes tunisiens existe depuis 1983. Voir <http://snjt.org/%d9%85%d9%8a%d8%ab%d8%a7%d9%82-%d8%a7%d9%84%d8%b4%d8%b1%d9%81-2/>

⁵ Le Conseil de presse compte le Syndicat national des journalistes tunisiens, les membres de l'Association tunisienne des directeurs des journaux et la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, représentant le public.

⁶ Voir le code de conduite sur le site du SNJT <http://snjt.org>, consulté le 10 septembre 2021.

⁷ Voir le code éthique de la radio privée Shems FM <https://www.shemsfm.net>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

les incite à respecter « les règles d'appartenance à la radio de service public et les principes d'impartialité et d'équité »⁸ dans les usages des réseaux sociaux numériques. La charte de l'agence de presse Tunis Afrique Presse – grand diffuseur de l'information en Tunisie – indique quant à elle que « l'agence respecte les convictions et les idées personnelles de son personnel tant qu'elles ne mettent pas en cause sa ligne éditoriale ou compromettent sa neutralité »⁹. La charte de la télévision publique Watanya interdit à son personnel journalistique « de s'inscrire dans une communication agressive contre qui que ce soit » et « de prendre position dans n'importe quel conflit » ou « dans n'importe quel sujet à controverses »¹⁰. Enfin, le conseil de presse est catégorique. Le journaliste « respecte les principes éthiques dans ce qu'il publie sur ses pages personnelles sur les réseaux sociaux numériques » tout en garantissant son droit à l'expression¹¹. Seulement, le code de conduite du conseil de presse n'est pas encore définitif. C'est un projet en cours.

2. NOUVEAU CONTEXTE, NOUVEAUX RAPPORTS ?

L'étude des commentaires politiques des journalistes publiés sur leurs pages personnelles Facebook permet d'observer d'une certaine manière leurs rapports avec les personnalités politiques.

En fait, la scène médiatique plurielle reflète des rapports inédits entre les acteurs politiques et les médias d'information depuis le 14 janvier 2011, tant sur le plan de la forme que sur celui du contenu. Même les écueils nés des nouveaux contextes politique et médiatique en Tunisie, notamment relatifs aux orientations des réformes et aux modalités de gestion du dossier des médias dans leur relation avec l'autorité publique, n'ont pas changé la donne.

Il convient d'observer que les commentaires politiques des journalistes qui sont publiés sur Facebook n'expriment pas une affiliation partisane. Toutefois, ils s'insèrent dans une atmosphère générale marquée par un ton agressif prédominant, actuellement, le débat politique en Tunisie. La violence verbale, voire physique, entre les députés est transmise en direct. Le discours politique lui-même est empreint d'accusations et de contre-accusations, d'injures et de diffamations. D'une manière générale, on peut confirmer ce que le chercheur Hamadi Redissi a constaté : « l'image du politicien s'est dégradée et la confiance dans les institutions s'est érodée » (Redissi, 2020, p. 11). Cette atmosphère a renforcé la tension qui existait déjà entre journalistes et acteurs du pouvoir politique.

La première cible des publications des journalistes, ce sont les député·e·s qui sont critiqué·e·s dans leurs prises de position, attitudes et comportements. La deuxième cible, c'est le président du gouvernement, et le président de la République occupe la troisième position.

⁸ Voir le code de conduite de la radio tunisienne, applicable pour les quatre stations radiophoniques centrales et les cinq radios régionales <http://www.radiotunisienne.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

⁹ Voir la charte de la rédaction <https://www.tap.info.tn/fr/charte-r%C3%A9daction-tap>, consultée le 1^{er} septembre 2021).

¹⁰ Voir le code de conduite sur le site de la chaîne Watanya (nationale) <http://www.watanya1.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

¹¹ Le projet de code éthique du Conseil de presse est disponible sur son site, <https://www.conseildepresse.tn>, consulté le 20 septembre 2021.

Les commentaires se situent entre le sarcasme, les injures, la diffamation, et peuvent même atteindre des niveaux d'incitation à la haine. « Il faut bombarder ce foyer de... » dit un commentaire posté le 1^{er} juillet 2021, à propos de l'Assemblée des représentants du peuple, l'ARP, sous-entendant qu'il s'agit d'un foyer de terrorisme. « N'agissez pas comme n'importe quel citoyen, faites comme El Hech (diminutif de Hichem, en référence au président du gouvernement Hichem Mechichi) et maintenez votre pantalon avec une ceinture politique en simili cuir », dit un autre commentaire posté le 12 juin 2021.

Les députés ont été les plus visés par les invectives des journalistes en raison d'actes d'agression contre des journalistes lors de la couverture de l'activité parlementaire ou de manifestations partisans. En réalité, le contexte des publications a été souvent lié au mouvement de solidarité avec les collègues¹². Le ton mesuré ne semblait point convenir à des situations où les journalistes se sentaient menacés.

Parfois, les députés étaient clairement identifiés. Dans la plupart des cas, ils appartenaient à deux blocs parlementaires, l'un faisant partie de la coalition gouvernementale (Alliance de la dignité) et l'autre de l'opposition, essentiellement le bloc du Parti destourien libre (PDL).

Dans différentes publications en date du 18 mars 2021, les députés des blocs Alliance de la dignité et PDL¹³ sont décrits comme étant « mauvais, pourris, extrémistes », « obscurantistes, ignares, dictateurs ». Ils sont « clochards » dans la publication en date du 30 juin 2021 et « fascistes », « assassins », « bâtards », comme le décrit un commentaire posté le 20 juillet 2021. D'autres sont qualifiés, dans un commentaire publié le 6 avril 2021, de « mouchards », enregistrant les gens à leur insu en s'invitant chez eux, en référence à un incident entre deux députés de blocs parlementaires différents, largement repris par les médias. Une journaliste exerçant au sein d'un média de service public a publié un photomontage d'une cuvette avec la photo de l'hémicycle de l'Assemblée des représentants du peuple. Certains, à l'instar d'un commentaire publié le 18 mars 2021, décrivent tous les députés, de droite et de gauche, comme étant « daechiens », en référence au mouvement Daesh¹⁴.

On peut répartir ces injures en différents champs lexicaux comme la criminalité, la délinquance et le terrorisme, comme expression extrême.

Les publications précédemment analysées ont suscité des réactions d'admiration, essentiellement de la part d'autres journalistes amis, et d'autres commentaires appartenant au même champ lexical.

¹² Deux événements ont eu lieu entre janvier et mars 2021, les agressions verbales de deux députés, présidents de blocs parlementaires contre des journalistes. À la suite de ces agressions, le Syndicat national des journalistes tunisiens a appelé au boycott des activités de ces deux acteurs politiques. Voir <http://www.snjt.org>, consulté le 10 septembre 2021.

¹³ Les députés de ces deux blocs sont concernés par les événements cités plus haut. Le pic des publications du 18 mars 2021 est dû à l'agression verbale contre un journaliste de la télévision publique en situation de couverture de l'activité parlementaire.

¹⁴ À voir à propos de Daesh : Bannier, Philippe (2015). « Premier anniversaire du "Califat" : état et perspective de "l'État islamique" », *Confluences Méditerranée* 2015/3 N 94, repéré à <https://www.carin.info/>, consulté le 12 octobre 2021.

Les commentaires acerbes et injurieux visent, comme deuxième cible, le président du gouvernement. Les commentaires les moins injurieux le considèrent comme « une catastrophe en raison du nombre d'agressions contre les journalistes ayant caractérisé sa période de gestion de l'affaire de l'État ». Les appels à la démission sont répétés plusieurs fois dans des commentaires publiés aux mois de mai et juin 2021, accompagnés d'accusations d'échec, voire de « meurtre » en raison de la gestion de la crise liée à la COVID-19 et au nombre de décès causé par le virus. « Dégage », le slogan scandé le 14 janvier 2011 contre l'ex-président Ben Ali¹⁵, est repris par des journalistes à l'encontre du président du gouvernement, Hichem Mechichi, considéré dans un commentaire publié le 31 mai 2021 comme « un pion sur l'échiquier de ses patrons ».

Les accusations de meurtre sont également destinées au président de l'ARP, Rached Ghannouchi, (mouvement Ennahdha) et à Nabil Karoui, président du parti Qalb Tounes (*Au cœur de la Tunisie*). Elles sont accompagnées de commentaires comme celui-ci : « L'histoire de la Tunisie citera ce trio comme étant les plus grands assassins », publiés le 9 juillet 2021.

Parmi les acteurs politiques, le moins critiqué est le président de la République, mais un jeu de mots autour de son nom (Kais Saied), « *Kais said but never did* » (*Kais a dit, mais n'a jamais agi*), publié le 4 juillet 2021, a recueilli 5595 réactions (entre *j'aime, j'adore* et *un fou rire*) et 2543 partages. C'est une incitation à l'action face à la crise dans laquelle est plongé le pays.

D'autres publications tournent en dérision les expressions que le président Kais Saied emprunte aux classiques de la littérature arabe pour décrire la situation politique du pays, déplorant son style de communication.

Les publications les plus virulentes associent le président Kais Saied, avec le président du gouvernement et le président de l'ARP, comme responsable de la mort de 15 000 personnes du virus de la COVID-19 ; des commentaires qui frisent la diffamation.

Loin de l'instantanéité d'une réaction politique sous forme de publication courte, j'ai pu observer, par le biais des entretiens qualitatifs, les représentations et perceptions des journalistes pour les commentaires politiques qu'ils publient sur leurs pages personnelles Facebook et la distance à observer entre expression citoyenne et statut professionnel. Les résultats dégagés des entretiens sont présentés dans le paragraphe suivant à travers une analyse thématique. Les entretiens sont désignés par la lettre E, et les interviewés sont désignés par leur prénom.

3. PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS

Le premier thème concerne la distinction entre posture sur Facebook et activité professionnelle. Cette question n'est pas tranchée dans le discours des journalistes. Certains penchent nettement vers une distinction claire et assumée entre pratique professionnelle et liberté d'expression sur les réseaux sociaux numériques, indiquant une ligne de démarcation entre « expression citoyenne », à laquelle ils et elles ont droit, et « les obligations professionnelles ».

¹⁵ Zine El Abidine Ben Ali, deuxième président de la République tunisienne (1987-2011), a quitté le pouvoir à la suite des révoltes du 17 décembre 2010 et du 14 janvier 2011.

E1, Monia¹⁶, établit le constat suivant : « L'expression libre sur la page personnelle diffère de la production médiatique qui impose les règles professionnelles et les restrictions professionnelles ».

Abondant dans le même sens, E6, Nizar, dit : « l'expression sur Facebook est conjoncturelle, instantanée, alors que le travail journalistique nécessite tout un processus de vérification ». Les commentaires que Monia et Nizar, tous les deux journalistes dans un grand quotidien, publient sur leurs pages personnelles sont en symbiose avec leur discours. E3, Houda, considère que « dans la vie sociale, le journaliste assume une diversité de statuts et de rôles qui lui permettent d'exprimer des positions à caractère humain, indépendamment de son style de traitement professionnel des faits » insistant sur le fait que « ces pages sont un espace personnel de divertissement... On ne peut pas appliquer les règles éthiques sur ce que le journaliste publie sur Facebook ».

E2, Hatem, est plus nuancé. Tout en reconnaissant au journaliste une certaine distinction entre pratiques professionnelles et pratiques de l'expression libre sur les réseaux sociaux, il estime que « l'internaute/journaliste « a la liberté de commenter », mais dans les limites « du contrat moral et professionnel qui le relie au média au sein duquel il exerce son activité professionnelle ». Dans ce discours, l'identité de la page personnelle est une sorte de prolongement de la vie professionnelle.

Hatem l'explique plus clairement : « il est préférable que la page personnelle reflète le professionnalisme de son propriétaire et son engagement à respecter l'essence de l'éthique professionnelle, cela s'inscrit dans la relation entre le journaliste et son lecteur/public », dit-il. Le public, après avoir lu l'opinion publiée et partagée sur la page personnelle du journaliste, ne fera pas la distinction entre le journaliste dans son statut professionnel et le journaliste/citoyen exprimant une opinion.

E5, Wissal, est catégorique : « s'il s'agit d'une personnalité publique dont la page comporte des données telles que la photo, la fonction, le média pour lequel il/elle travaille, le/la journaliste est tenu d'être objectif dans toutes les situations et impartial à propos de certains sujets ». En fait, E5 fait partie d'une catégorie de journalistes tunisien·ne·s que le média oblige à signer un engagement pour le respect du code éthique au moment de l'embauche. Sur sa page Facebook, le ton critique ne présente pas de dérives langagières.

La diversité des attitudes est le reflet des différences observées dans les codes éthiques. Ceci étant, dans leur discours, les journalistes sont unanimes. Les écarts de langage, l'utilisation de propos injurieux et la diffamation sont « intolérables ». Leur référence pour réfuter un tel comportement est double : l'éthique journalistique et les textes de loi.

Le deuxième thème dans l'analyse des entretiens est relatif aux raisons qui poussent certains journalistes à utiliser des propos inappropriés et aux conséquences de tels comportements. E2, Hatem, pense que « la façon de s'exprimer reflète finalement la personnalité de l'auteur du commentaire, son niveau langagier et son éducation. Cela reflète aussi le degré d'assimilation du concept de la coexistence et du dialogue sur la base de la citoyenneté ».

¹⁶ Entretien effectué à Tunis le 31 octobre 2021.

Les tensions pouvant naître entre journalistes et acteurs politiques constituent les fondements des dérives d'ordre éthique, d'après nos observations, en comparant le discours des journalistes avec leurs pratiques.

E2, Hatem, l'explique clairement : « dans l'absolu, l'usage d'un langage injurieux fait perdre au journaliste sa neutralité et une bonne partie de son objectivité sauf si l'acteur politique fait usage du même type de discours ».

E3, Houda, et E4, Douha, insistent sur le fait que « celui qui recourt aux publications injurieuses doit être puni par la loi avant toute chose ». E5, Wissal, considère que le/la journaliste ayant injurié des acteurs politiques ne peut pas les interviewer ou couvrir leurs activités. Sur le plan éthique et professionnel, cela n'est pas acceptable ».

Le troisième thème des entretiens concerne les perceptions des journalistes quant aux frontières entre le commentaire journalistique et le commentaire sur les pages personnelles sur Facebook. Dans le discours des journalistes, le commentaire journalistique est fondé sur l'argumentation logique alors que l'opinion spontanée est plutôt à caractère émotionnel. E2, Hatem, estime que « cette dichotomie est enracinée dans la culture de tous les peuples et elle prend de l'ampleur avec l'expansion des réseaux sociaux numériques et leur influence grandissante dans la vie des citoyens et citoyennes ».

Les marques de confusion entre « expression citoyenne et pratique professionnelle », les journalistes les observent au quotidien, même s'il leur est difficile de prendre du recul par rapport à leurs propres publications qui recèlent une charge émotionnelle se traduisant par des commentaires injurieux.

E7, Mouna dit : « si ce que le journaliste se permet de publier ne correspond pas à ce qu'il produit, c'est une sorte de schizophrénie journalistique ». Ils et elles mettent en avant ce que E5 décrit comme étant une mission du journaliste, « être critique virulent », et en même temps, « imprégné des droits et libertés », et ne se permettraient pas, donc, « de s'engager dans les injures, les calomnies et les stigmatisations ».

E5 incrimine « le manque d'expérience, l'absence d'encadrement professionnel, la précarité de la situation sociale des journalistes et les mauvaises conditions de travail des journalistes » comme raisons de la critique virulente de la classe politique.

La confusion entre le statut de journaliste et de citoyen internaute s'étend-elle à une autre forme de confusion, entre le journaliste en difficulté et les citoyens vivant des difficultés et dans de mauvaises conditions ?

E6, Nizar, juge qu'il faut faire « la distinction entre les injures et l'expression d'une prise de position vis-à-vis d'un acteur politique, d'un phénomène ou d'un événement politique. Le journaliste doit faire la distinction entre son travail et les commentaires sur les réseaux sociaux numériques, et ceux qui le suivent doivent faire la distinction entre le travail journalistique et la libre expression ».

Les représentations des journalistes concernant leurs commentaires politiques sur Facebook, observables à partir des entretiens, puisent leur essence dans les expériences individuelles et collectives à l'intérieur de leurs médias respectifs. Les convictions personnelles se mêlent à un débat qui n'a pas été clairement tranché concernant les pratiques des journalistes sur les réseaux sociaux numériques.

CONCLUSION

Les éléments du travail de terrain m'ont permis d'observer une confusion persistante entre le statut de journaliste et celui de citoyen s'exprimant via le réseau social numérique Facebook. Une confusion renforcée par le flou caractérisant la majorité des codes éthiques et la lente mise en œuvre du mécanisme d'autorégulation, en l'occurrence le Conseil de presse. Le contenu politique des publications des journalistes exprime une sorte d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. C'est une forme de démarcation par rapport à un vécu antérieur à la révolution, marqué par une aliénation des médias tunisiens au pouvoir politique. Ce contenu traduit également une tension latente entre les journalistes et les gouvernants en raison des problèmes du secteur des médias, délaissé par les acteurs du pouvoir politique. Divers diagnostics émanant d'acteurs locaux et internationaux du champ médiatique ont fait le constat de l'absence d'une politique publique pour le secteur des médias en Tunisie. D'une certaine manière, telle situation provoque des tensions dans les rapports entre les journalistes et les détenteurs du pouvoir politique.

Sur un autre plan, ces pratiques sur Facebook sont vécues comme une valorisation de l'expression individuelle en dehors des règles imposées par la pratique professionnelle et en dépit des risques de dérives d'ordre éthique. Ces risques sont pleinement assumés, d'autant que la communauté numérique au sein de laquelle s'effectue ce type d'échanges accepte ce genre d'attitude et l'encourage par des marques d'approbation exprimées par les émoticônes. Face au déferlement de ce genre de publications, quelques rares journalistes évoquent la « nouvelle dictature de l'opinion publique facebookéenne », laissant rarement l'espace aux voix divergentes ou critiques.

BIBLIOGRAPHIE

Agence Tunis Afrique Presse, <https://www.tap.info.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

Bannier, Philippe (2015). « Premier anniversaire du "Califat" : état et perspective de "l'État islamique" », *Confluences Méditerranée* 2015/3 N 94. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2015-3-page-51.htm>, consulté le 12 octobre 2021.

Bernier, Marc-François (2004). *Éthique et déontologie du journalisme*. Québec : Presses de l'Université Laval. (Édition revue et augmentée)

Chouikha, Larbi et Éric Gobe (2015). *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*. Paris : Éditions La Découverte.

El Bour, Hamida (2013). « Le cyber-activisme des journalistes tunisiens avant et après le 14 janvier 2011 ». Dans Sihem Najjar (dir.), *Le cyberactivisme au Maghreb*. Paris : IRMC-Khartala.

Établissement de la Radio tunisienne, <http://www.radiotunisienne.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

Établissement de la Télévision tunisienne, <http://www.watanyal.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

Frey, Elsebeth, Mofizur Rhaman et Hamida El Bour (dir.) (2017). *Negotiating Journalism: Core Values and Cultural Diversity*. Goteburg : Nordicom.

Hoebeker, Stéphane et Bernard Mouffe (2005). *Le droit de la presse. Presse écrite, presse audiovisuelle, presse électronique*. Belgique : Academia Bruylant.

Lagorgette, Dominique (2012). « Insulte, injure et diffamation : de la linguistique au code pénal », repéré à <https://journals.openedition.org/aad/1312>, consulté le 10 octobre 2021.

Larousse, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/injure/43162>, consulté le 30 septembre 2021.

Le Conseil de Presse, <https://www.conseildepresse.tn>, consulté le 20 septembre 2021

Le Syndicat national des journalistes tunisiens <http://www.snjt.org>, consulté le 10 septembre 2021.

Pritchard, David (2016). « La montée et la chute de l'autorégulation des médias d'information aux États-Unis ». Dans Marc-François Bernier (dir.), *Le cinquième pouvoir, la nouvelle imputabilité des médias envers leurs publics*. Laval : Presses de l'Université Laval.

Radio Shems FM <https://www.shemsfm.net>, consulté le 1^{er} septembre 2021

Redissi, Hamadi, Hafedh Chekir, Mahdi Elleuch et Sahbi Khalfaoui (2020). *La tentation populiste, les élections de 2019 en Tunisie*. L'observatoire tunisien de la transition démocratique – CERES avec le concours de la fondation Friedrich Ebert Stiftung.